# GF Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Custom Primer Support™ T 80s, 50 g

Numéro de catalogue 17-5253-81

Utilisations Applications industrielles: Synthèse chimique. Fabrication de produits chimiques. Fabrication de produits

organiques. Synthèse organique. Recherche.

Type de produit Solide.

Date de validation17 Septembre 2015Date d'impression21 Septembre 2015FournisseurGE Healthcare UK Ltd<br/>Amersham Place<br/>Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

Identification des dangers

**État physique** Solide. [Grains solides.]

**Couleur** Beige. / Blanc. / Blanc à jaunâtre. / Orange.

Odeur Inodore.

Mention d'avertissement

Mentions de danger N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS

D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Mesures de précaution

Voies d'absorption Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

YeuxAucun effet important ou danger critique connu.PeauAucun effet important ou danger critique connu.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques

Cancérogénicité

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement

Effets sur la fertilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Non disponible.

Signes/symptômes de surexposition

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.PeauAucune donnée spécifique.YeuxAucune donnée spécifique.

Conditions médicales aggravées

par une surexposition

Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)



Référence

Date de validation 17 Septembre 2015

9 5 1 7 5 2 5 3 8 1

17525381

Page 1 de 5

# 3. Information sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Inhalation Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion** Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Note au médecin traitant Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement

de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

# Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

**Utilisables** Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des

lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Aucune donnée spécifique.

Produits de combustion

dangereux

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles**Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section

8).

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours

d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir

Section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou

d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une

entreprise spécialisée autorisée.

# Section 7. Manutention et entreposage

**Manutention** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire

ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

**Entreposage** Stocker entre les températures suivantes: 4 à 30°C (39.2 à 86°F). Entreposer conformément à la

réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas

stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.



Référence 17525381

9 5 1 7 5 2 5 3 8 1

Page 2 de 5

#### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance

recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux

contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection individuelle** 

Respiratoire

Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela

est nécessaire.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)

Non disponible

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Solide. [Grains solides.] Durée de combustion Non disponible. Vitesse de combustion Non disponible.

Couleur Beige. / Blanc. / Blanc à jaunâtre. / Orange.

Odeur Inodore Volatilité 0% (p/p) TDAA Non disponible.

Viscosité Dynamique (température ambiante): Non applicable.

Cinématique (température ambiante): Non applicable.

Ionicité (dans l'eau) Non ionique.

Solubilité Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude et méthanol.

#### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique Le produit est stable. Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

danaereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.



Référence 17525381

Page 3 de 5



Date de validation 17 Septembre 2015

# Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

**Sensibilisant** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

 $\underline{\textbf{Classification}}$ 

Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Produits synergiques Non disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement

Aucun effet important ou danger critique connu.

Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Coefficient de partage n-octanol/ Non applicable.

eau

Facteur de bioconcentration

Non disponible.

Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA

Not classified

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.



Référence

Page 4 de 5

17525381



#### Section 14. Information relative au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.		-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.		-	-		-

GE\*: Groupe d'emballage

# Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada) Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes

**INRP** canadien Cette substance n'est pas répertoriée. Substances toxiques au sens de Cette substance n'est pas répertoriée.

la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada Indéterminé

#### Réglementations Internationales

Listes internationales Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention

Non inscrit

sur les armes chimiques Liste des substances chimiques

du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

# Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### **Historique**

Date d'impression 21 Septembre 2015 Date de publication précédente Aucune validation antérieure Date d'édition 17 Septembre 2015 5 Version

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

Page 5 de 5

17525381

